

Intégration

L'intégration, c'est quoi ?

Les offres d'intégration

L'asile en Suisse

L'intégration, c'est quoi ?

L'intégration c'est quand on se sent bien en Suisse, quand tout le monde se sent faire partie d'une même communauté, quand chaque personne participe au bien de tous. Peu à peu, chaque personne doit participer, selon ses possibilités, à la vie économique, politique, culturelle et sociale. Pour une bonne intégration, le respect, l'entraide et l'égalité des chances sont importants.

Comment se passe l'intégration ?

L'intégration se passe dans la vie de tous les jours : à la maison, au travail et pendant les loisirs. Chaque personne peut se déplacer librement et communiquer avec les autres. Les personnes de tous les pays et de toutes les cultures doivent être traitées de la même manière, avec respect.

Les règles pour une bonne intégration des personnes étrangères sont inscrites dans l'article 4 de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI).

L'intégration : une responsabilité de toute la société

L'intégration concerne tout le monde. L'intégration est pour le bien de tous.

L'État (la Confédération, les cantons et les communes) et la société doivent faciliter l'égalité des chances pour tous. Il faut encourager la participation des personnes étrangères à la vie publique.

L'intégration se passe d'abord dans les structures ordinaires comme :

- l'école
- la formation
- le travail
- et le domaine de la santé

Parfois, il faut des offres d'intégration pour aider les personnes étrangères à entrer dans les structures ordinaires. Par exemple une classe d'intégration, avec des cours de français et d'autres leçons, pour pouvoir, plus tard, entrer dans une école professionnelle.

La politique d'intégration

Depuis 2014, la Confédération et les cantons créent les Programmes d'intégration cantonaux (PIC). Ces programmes regroupent des offres pour les personnes étrangères.

Dans le programme PIC, il y a différents domaines :

- Les informations et les conseils
- Les cours de français
- La formation et le travail
- La petite enfance
- Le "Vivre-ensemble"
- La lutte contre les discriminations et le racisme
- L'interprétariat et la traduction

Chaque canton crée ses propres programmes selon ses besoins.

Depuis 2019, les offres d'intégration pour les personnes qui viennent de l'asile font aussi partie de ces programmes (Agenda Intégration Suisse (AIS)).

En plus des PIC, la Confédération soutient aussi d'autres projets et programmes nationaux.

Dans le canton du Jura : les 2 services principaux pour l'intégration

- Le Bureau de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme (BI)

Dans le canton du Jura, ce bureau met en place la politique d'intégration des personnes étrangères et de la lutte contre le racisme.

Ce bureau est le point de contact entre la population, l'administration, les institutions et les associations.

Ce bureau fait partie du Service de l'action sociale, sous la responsabilité du Département de l'intérieur du canton du Jura.

- L'Association Jurassienne d'Accueil des Migrants (AJAM)

L'AJAM accueille les personnes relevant de l'asile (permis B réfugié, F, N et S).

L'AJAM les accompagne dans leur nouvelle vie dans le canton du Jura.

Cette association aide les personnes :

- à recevoir des soins médicaux
- à trouver un travail
- à se loger
- et à s'intégrer dans la vie sociale jurassienne.

Le canton du Jura a délégué ce travail à l'AJAM.

L'AJAM s'occupe aussi du Centre d'Animation et de Formation pour Femmes et Familles (CAFF) et de la Maison de Santé Communautaire (MdSC).

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.bonjour-jura.ch/fr/integration/lintegration-cest-quoi

Les offres d'intégration

Les offres d'intégration aident les personnes étrangères à mieux connaître les structures ordinaires, à pouvoir y entrer plus facilement. Par exemple l'école, la formation, le travail et le domaine de la santé. Ainsi, les personnes étrangères peuvent mieux participer à la vie de la société.

1. Les informations et les conseils

Les personnes qui arrivent dans le canton du Jura reçoivent des informations et des conseils sur, par exemple :

- la vie quotidienne
- les droits et les devoirs
- les cours de français
- le soutien aux jeunes enfants
- la formation
- le travail
- la protection contre le racisme.

Après leur arrivée, les personnes sont invitées à une séance de Bienvenue. La commune et le canton leur souhaitent la bienvenue et leur donnent des informations sur la vie dans le canton et sur les services utiles.

Pour plus d'informations et conseils sur l'intégration et la lutte contre le racisme, contactez ce Bureau :

Bureau de l'Intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme

Faubourg des Capucins 20 – 2800 Delémont

Courriel : secr.bi@jura.ch

Tél. 032 420 51 12

Lundi et jeudi de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h30

Vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h.

L'AJAM propose des offres d'information et de conseil spécialement pour les personnes qui viennent de l'asile.

Centre de documentation pour tous

À la Bibliothèque cantonale jurassienne à Porrentruy, un Centre de documentation est ouvert à tout le monde, au public comme aux professionnels. On trouve des informations sur les thèmes de l'intégration et du racisme.

2. Les cours de français

Apprendre le français est important pour bien se comprendre et pour trouver un travail ou une formation. Cela aide aussi à régler les problèmes de tous les jours.

Les cours de français dans le canton du Jura

Le programme COMUNICA propose des cours de français pour les personnes étrangères, du niveau Débutant (A1) au niveau Avancé (B2). Ces cours ne sont pas chers. Dans le programme COMUNICA, il y a aussi des cours pour les personnes qui ne connaissent pas notre alphabet ou qui ont des difficultés à lire ou écrire : les cours d'alphabétisation.

Certaines communes payent une partie des frais d'inscription.

Le Centre d'animation et de formation pour femmes et familles (CAFF) propose des cours de français pour les femmes, avec un service de garde d'enfants sur place. Ces cours ne sont pas chers.

Il y a d'autres cours de français dans la région.

L'AJAM propose aussi des cours de langues spécialement pour les personnes qui viennent de l'asile

Quel niveau de français ?

Pour connaître le niveau de français d'une personne, on utilise souvent le « Cadre européen commun de référence pour les langues - Apprendre, Enseigner, Évaluer (CECR) ».

Ce cadre va du niveau A1 (débutant) au niveau C2 (maîtrise parfaite). Pour suivre une formation professionnelle, il faut souvent avoir un niveau B1 ou B2.

Le test « fide » contrôle le niveau de français pour la vie de tous les jours en Suisse. Il teste le niveau de la langue orale (parler) et de la langue écrite. Les résultats sont donnés dans un « Passeport des langues ». Ce passeport peut être utilisé pour chercher un emploi, pour demander un permis de séjour ou d'établissement, ou pour demander la nationalité suisse.

3. La formation et le travail

Beaucoup de gens viennent vivre dans le canton du Jura pour travailler. De plus, 5% des personnes étrangères viennent dans le canton du Jura pour suivre une formation professionnelle.

Mais souvent, pour les personnes étrangères, c'est difficile de s'intégrer dans le monde du travail. C'est difficile pour différentes raisons : les démarches administratives sont compliquées, les écoles et les formations de leur pays ne sont pas les mêmes qu'en Suisse, les expériences et les diplômes de leur pays ne sont pas reconnus en Suisse, les personnes ne parlent pas assez bien le français, elles n'ont pas beaucoup d'amis ou de connaissances. Parfois, les personnes sont victimes de discrimination ou d'injustice quand elles cherchent un travail ou à leur place de travail.

Des aides pour chercher un travail

L'Office régional de placement (ORP) aide les personnes pour chercher un travail . Deux brochures sont disponibles au Bureau de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme. Voici les titres :

- « Rechercher un emploi dans le canton du Jura » (informations et outils)
- « Tous égaux face à l'emploi. Guide des bonnes pratiques pour la prévention du racisme et des discriminations dans le monde du travail » (surtout pour les employeurs)

Des aides pour trouver et commencer une formation

Les programmes PréFOR et PAI + sont pour les jeunes entre 16 et 25 ans, arrivés en Suisse.

Ces programmes aident ces jeunes à entrer, plus tard, dans une formation professionnelle.

Le Service de la formation post-obligatoire (après l'école obligatoire) aide les jeunes et les adultes à trouver une formation professionnelle .

L'AJAM propose aussi une aide pour trouver une formation spécialement pour les personnes qui viennent de l'asile.

4. La petite enfance (de 0 à 4 ans)

Les premières années de vie sont importantes pour le développement d'un enfant. Pendant ce temps, l'enfant apprend beaucoup de choses. C'est important de donner à l'enfant, des bases solides, surtout pour son parcours scolaire.

Le Centre d'Animation et de Formation pour Femmes et Familles (CAFF) propose des ateliers pour parents et enfants.

Dans ces ateliers, on parle du rôle de parent. On parle aussi de ce sujet : « Comment préparer l'enfant à bien commencer l'école ».

« Petits:pas » est un programme proposé par Familles2000.

Ce programme soutient le développement des enfants. Il les aide à s'intégrer dans la société. Par des jeux et des activités avec leurs parents, les enfants apprennent à parler, bouger, avoir des amis, gérer leurs émotions, etc.

« Bain de livres » organise des activités autour des livres et des histoires dans plus de 80 langues.

Livres et jeux sur le Vivre-ensemble : il existe des livres et des jeux pour parler aux enfants des différentes cultures et du Vivre-ensemble. Certains livres et jeux sont disponibles à la Bibliothèque cantonale jurassienne à Porrentruy.

Le français et les enfants

Les enfants de langue étrangère devraient entrer en contact le plus tôt possible avec des enfants francophones. C'est important qu'ils apprennent le français avant d'aller à l'école. Les crèches, les jardins d'enfants ou les offres spéciales pour parents et enfants sont très bien pour cela.

Les parents doivent aussi beaucoup utiliser leur propre langue avec les enfants. C'est aussi important.

Par exemple : beaucoup parler aux enfants, les écouter, leur raconter des histoires dans leur propre langue.

Les enfants scolarisés peuvent aussi suivre des cours dans leur propre langue. Ces cours sont appelés : les cours de langue et de culture d'origine (cours LCO). Ces cours sont généralement organisés par l'ambassade ou le consulat ou une association du pays d'origine.

Les écoles fournissent tous les renseignements au sujet des cours LCO.

5. Le "Vivre-ensemble"

Tout le monde doit se sentir bien dans notre canton. Chaque personne fait partie de la société et apporte ses compétences pour le bien de tous. Chaque personne peut s'engager dans la vie de tous les jours, dans sa commune, son quartier ou avec ses voisins.

Les associations, les groupes de personnes étrangères et les communautés religieuses sont aussi importantes pour cela. Il est aussi possible de faire du bénévolat.

Vous voulez créer des projets pour soutenir le « Vivre ensemble » ?

Vous trouvez des informations utiles et des conseils à cette adresse :

Bureau de l'Intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme

Faubourg des Capucins 20

2800 Delémont

Courriel : secr.bi@jura.ch

Tél. 032 420 51 12

Lundi et jeudi de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h30

Vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h.

Pour les femmes

Le Centre d'Animation et de Formation pour Femmes et Familles (CAFF) propose des ateliers et des activités pour les femmes migrantes. Ces ateliers donnent la possibilité de parler en français et de connaître de nouvelles personnes.

Pour tout le monde (hommes et femmes)

LARC, géré par Caritas Jura, est un lieu ouvert à tous. Ce lieu propose des activités pour se rencontrer et connaître de nouvelles personnes.

Le Bureau de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme organise parfois des événements comme des tables-rondes ou des expositions sur des sujets liés à l'intégration ou au racisme.

6. La lutte contre les discriminations et le racisme

Une personne est traitée de manière injuste ? Elle est moins respectée que les autres à cause :

- de son origine
- de son sexe
- de son âge
- de sa langue
- de sa situation sociale
- de son mode de vie
- de sa religion, de ses valeurs, ou de ses opinions politiques
- ou à cause d'un handicap physique, mental ou psychique ?

Alors cette personne est victime de discrimination.

On dit aussi : cette personne est discriminée.

Dans la Constitution suisse, c'est écrit : personne ne doit être discriminé.

L'article 261bis du Code pénal punit les actes publics de discrimination.

Pourtant on trouve des discriminations et du racisme dans beaucoup de domaines de la vie.

Par exemple au travail, dans la recherche d'un logement ou dans les relations avec les voisins.

Cela peut être sous la forme de paroles blessantes, d'agressions ou même d'injustices. Malheureusement cela se passe souvent de manière cachée. On ne le voit pas.

Vous êtes victime de discrimination ou de racisme ?

Où vous avez vu des actes de discrimination ou de racisme ?

Alors contactez ce Bureau :

Bureau de l'Intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme

Faubourg des Capucins 20 – 2800 Delémont

Courriel : secr.bi@jura.ch

Tél. 032 420 51 12

Lundi et jeudi de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h30

Vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h.

Là, vous trouvez là de l'écoute, des informations et des conseils.

Ce Bureau note et enregistre tous les cas de discrimination dans le canton du Jura.

Envie de vous engager contre le racisme ?

Ce Bureau vous conseille et vous soutient dans vos projets contre le racisme.

7. L'interprétariat et la traduction

Quand vous arrivez en Suisse, vous ne parlez pas encore le français, ou vous ne le comprenez pas bien. Mais très souvent, c'est important de bien se comprendre.

Pour des situations simples, vous pouvez demander à des amis, à la famille ou à des personnes de votre communauté, de vous aider à traduire.

Mais pour des conversations importantes, ou privées (par exemple, avec un médecin, à l'école ou pour des papiers officiels), c'est mieux d'appeler un interprète professionnel.

Le Service « se comprendre » de Caritas Suisse propose des interprètes professionnels.

Ce sont des interprètes communautaires. Certains viennent de votre pays. Ils parlent votre langue et connaissent aussi votre culture. Ils travaillent en personne, par téléphone ou par vidéo. Ces interprètes peuvent aussi vous aider pour des démarches spéciales.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.bonjour-jura.ch/fr/integration/les-offres-dintegration

L'asile en Suisse

Vous étiez en danger dans votre pays ? Et vous avez quitté votre pays pour demander l'asile ? En Suisse, la loi sur l'asile (LAsi) définit les règles de l'asile. Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) étudie chaque demande avec attention. Cette loi dit : chaque personne en danger dans son pays à cause de ses origines, de sa religion, de sa nationalité, de son groupe social ou de ses opinions politiques, a le droit de demander l'asile dans un autre pays.

Qu'est-ce que l'asile ?

Dans le monde entier, des personnes doivent quitter leur pays et demander de l'aide dans un autre pays. Certaines personnes sont en danger dans leur pays pour les raisons décrites ci-dessus.

D'autres personnes doivent partir à cause de la guerre.

La Suisse donne l'asile (le permis B réfugié) aux personnes qui sont reconnues comme réfugiées. Cela veut dire : les personnes qui sont personnellement visées et en danger pour leur vie.

La Suisse donne une protection pour un temps limité (permis provisoire F ou S) aux personnes qui ne sont pas reconnues comme réfugiées, mais qui ont besoin d'être protégées.

La politique d'asile en Suisse

Le SEM (Secrétariat d'Etat aux migrations) décide qui peut être réfugié et recevoir l'asile en Suisse. Pour cela, le SEM analyse chaque demande. Il suit des règles définies dans la loi sur l'asile (LASi), dans la Convention de Genève et selon les accords de Dublin.

Un réfugié est une personne qui est en danger dans son pays à cause : de ses origines, de sa religion, de sa nationalité, de son groupe social ou de ses opinions politiques.

Sont reconnues comme réfugiées, les personnes qui :

- sont menacées et en grand danger pour une des raisons ci-dessous :
- ne pas être protégé par son pays
- ne pas pouvoir se réfugier dans une autre partie de son pays

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) étudie chaque demande d'asile attentivement.

La Loi suisse sur l'asile explique comment se passe la procédure d'asile. Elle explique aussi plusieurs éléments sur la vie en Suisse comme l'hébergement, les permis de séjour, le regroupement familial, l'accès au travail, l'aide sociale, l'assurance maladie et l'intégration.

La Suisse suit aussi les règles de l'accord de Dublin. Ces règles définissent quel pays doit examiner la demande d'asile. En général, c'est le pays où la personne a fait sa 1ère demande.

L'Association Jurassienne d'Accueil des Migrants (AJAM)

L'AJAM accueille les personnes qui viennent de l'asile (permis N, F, S et B réfugié).

L'AJAM les accompagne dans leur nouvelle vie dans le canton du Jura.

Cette association aide les personnes :

- à recevoir des soins médicaux
- à trouver un travail
- à trouver un logement
- et à s'intégrer dans la vie sociale jurassienne.

Le canton du Jura a délégué ce travail à faire à l'AJAM.

L'AJAM s'occupe aussi du Centre d'Animation et de Formation pour Femmes et Familles (CAFF) et de la Maison de Santé Communautaire (MdSC).

L'intégration des personnes qui viennent de l'asile (permis N, F, S et B réfugié)

L'intégration de ces personnes se fait en 3 étapes :

1. Le premier accueil : arriver et voir les besoins

Les personnes qui arrivent dans le canton du Jura vont d'abord dans un centre collectif.

Les travailleurs sociaux regardent et évaluent les besoins de chaque personne.

Ensemble, ils font un plan d'intégration, avec des objectifs personnels.

Cette étape dure 2 semaines.

2. La socialisation : connaître la vie en Suisse

Cette étape aide les personnes à s'intégrer dans la vie jurassienne (faire des activités et avoir des amis). Les éducateurs sociaux et les assistants sociaux aident les personnes à construire leur nouvelle vie en Suisse.

Cette étape dure de 6 mois à 1 an et demi.

3. L'intégration professionnelle : trouver un travail

Des spécialistes du travail proposent de l'aide pour trouver un emploi et le garder.

Ces spécialistes s'appellent : « job coach ». Ils aident aussi les personnes à faire

reconnaître leurs diplômes étrangers ou à suivre une formation professionnelle.

Cette étape dure plusieurs années, jusqu'à la fin de l'accompagnement par l'AJAM.

Combien de temps dure l'accompagnement de l'AJAM ?

En général, l'AJAM accompagne les personnes jusqu'à ce qu'elles ont un travail et sont indépendantes.

Les offres d'intégration de l'AJAM, pour les personnes qui viennent de l'asile

Il y a des offres d'intégration pour les adultes et pour les jeunes

1. Offres pour les adultes

Voici les offres pour les adultes :

- Les ateliers d'informations

Après leur arrivée en Suisse, les personnes participent à plusieurs ateliers d'informations.

Ces ateliers sont obligatoires.

Ces ateliers se passent en français et dans la langue d'origine. Ils touchent différents thèmes comme : la santé, la vie dans le Jura, le travail, le logement.

- Les cours de français

Différents cours de français sont proposés à toutes les personnes : jeunes et plus âgés, avec ou sans famille, avec ou sans travail.

Ces cours sont de différents niveaux : de Débutant (A1) à Avancé (B2).

2. Offres pour les jeunes

Jusqu'à 15 ans, les enfants vont à l'école de leur commune.

En général, à partir de 16 ans, les jeunes suivent une formation professionnelle.

Mais les jeunes étrangers peuvent suivre, tout d'abord, une formation spéciale pour améliorer leur français et d'autres compétences (par exemple les mathématiques).

Voici les offres pour les jeunes :

- Bravo

Pour les jeunes de 16 à 25 ans, qui n'ont pas de formation et qui commencent à apprendre le français.

Ce programme aide ces jeunes pour arriver au niveau A1 en français. Il propose aussi les bases en mathématiques et en informatique.

- PréFor (pour pré-formation)

Pour les jeunes de 16 à 25 ans avec le niveau A1 en français.

Ce programme aide ces jeunes à entrer dans une formation professionnelle.

Il enseigne le français jusqu'au niveau B2.

Il apporte aussi des compétences en mathématiques et en informatique.

- PAI+ (pour pré-apprentissage d'intégration)

Pour les jeunes de 16 à 25 ans avec le niveau B1 en français.

Ce programme aide ces jeunes à entrer dans le monde professionnel. Il prépare les jeunes à suivre un apprentissage (AFP ou CFC).

Ce programme dure 1 an.

Les différents permis dans le domaine de l'asile

Depuis sont arrivée en Suisse, une personne va changer plusieurs fois de permis.

Cela dépend des étapes et des résultats de sa demande d'asile.

Le permis que la personne reçoit (N, F ou B réfugié) est le signe de son statut juridique.

Le statut juridique montre comment la personne est reconnue dans le système d'asile en Suisse.

Les statuts juridiques (ou les permis) différents ne donnent pas les mêmes droits dans la vie de la personne.

Par exemple, selon les permis, c'est différent pour :

- le droit du regroupement familial (faire venir sa famille en Suisse)
- le droit de travailler
- le droit à l'aide sociale
- le droit de voyager

Voici un tableau qui explique les différents permis selon le statut juridique

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.bonjour-jura.ch/fr/integration/lasile-en-suisse